

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 02 JUIN 2020**

Le deux juin deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaients présents** : Sylvain LE CHATTON, Jérôme LEROY, Angélique HRYNIUKA, Patrick LEBAILLIF, Virginie HERVOUET, Nathalie AUROUX, Christophe BLACQUE, Vincent COUTEAU, Antoine EVERAERT, Axel INGWILLER, Laurent LAROCHE, Martine LEREBOURG, Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL, Alexandre CHAPELON

Jérôme LEROY a été nommé secrétaire.

La séance est ouverte à 20 H 12 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR (session ordinaire)**

Date de convocation : 28 mai 2020

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal
  - Désignation des Elus pour les commissions communales
  - Délégation aux Adjoints
  - Indemnités de fonction des Elus
  - Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020
  - Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs
  - Remplacement de la chaudière de la mairie
  - Demande de subvention pour la tondeuse
  - Demande de subvention pour le retable
  - Remboursement réservation salle des fêtes
  - Planification des dates d'installation des commissions communales
  - Tirage au sort des Jurys d'assises
  - Informations diverses
- \*\*\*\*\*
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal : approuvé par l'ensemble du Conseil

- Désignation des Elus pour les commissions communales (délibération n°2020-18)

**Commission Bâtiments et Travaux :** Angélique HYRNIUKA, Jérôme LEROY, Antoine EVERAERT, Patrick LEBAILLIF, Axel INGWILLER, Vincent COUTEAU, Sylvain LE CHATTON

**Commission Communication – Consultation démocratique :** Axel INGWILLER, Martine LEREBOURG, Vanessa YHUEL, Nathalie AUROUX, Virginie HERVOUET, Sylvain LE CHATTON

**Commission Patrimoine et Cimetière :** Axel INGWILLER, Laurent LAROCHE, Fabienne MAHÉ, Jérôme LEROY, Sylvain LE CHATTON

**Commission Aménagement du territoire – Urbanisme – Economie locale – Environnement – Assainissement :** Axel INGWILLER, Alexandre CHAPELON, Laurent LAROCHE, Angélique HYRNIUKA, Jérôme LEROY, Antoine EVERAERT, Martine LEREBOURG, Vanessa YHUEL, Virginie HERVOUET, Patrick LEBAILLIF, Vincent COUTEAU, Christophe BLACQUE, Sylvain LE CHATTON

**Commission Finances et du Personnel :** Laurent LAROCHE, Jérôme LEROY, Alexandre CHAPELON, Patrick LEBAILLIF, Sylvain LE CHATTON

**Commission Liens Sociaux – Jeunesse – Aînés – Association – Sport - Culture :** Nathalie AUROUX, Fabienne MAHÉ, Martine LEREBOURG, Vanessa YHUEL, Christophe BLACQUE, Virginie HERVOUET, Laurent LAROCHE, Sylvain LE CHATTON

**Commission Salle des Fêtes :** Fabienne MAHÉ, Vanessa YHUEL, Martine LEREBOURG, Virginie HERVOUET, Sylvain LE CHATTON

**Commission Sécurité – Conformité :** Angélique HYRNIUKA, Antoine EVERAERT, Alexandre CHAPELON, Patrick LEBAILLIF, Vincent COUTEAU, Sylvain LE CHATTON

- Indemnités de fonction des Elus – (délibération n°2020-19)

Vu l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a revalorisé les indemnités de fonction des élus dans les communes de moins de 3500 habitants à compter du 01/01/2020, modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints.

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

**Maire :** 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique – **Article L 2323-23**

**1<sup>er</sup> adjoint :** 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - **Article L 2123-24**

**2<sup>eme</sup> adjoint :** 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - **Article L 2123-24**

**3<sup>ème</sup> adjoint** : 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - **Article L 2123-24**

**4<sup>ème</sup> adjoint** : 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique - **Article L 2123-24**

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-21 prise par le conseil municipal en date du 31 mai 2017.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du conseil municipal :

**La délibération a été acceptée à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT	TAUX (EN % DE L'INDICE)
Maire	LE CHATTON Sylvain	1 567.43 €	40,3 %
1 <sup>er</sup> adjoint	LEROY Jérôme	416.17 €	10,7 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	HRYNIUKA Angélique	416.17 €	10,7 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	Patrick LEBAILLIF	416.17 €	10,7 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	Virginie HERVOUET	416.17 €	10,7 %
<b>Total mensuel</b>		<b>3 232.11 €</b>	

Arrivée de Christophe BLACQUE à 21 h 08

\*\*\*\*\*

- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 – (délibération n°2020-20)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de diminuer les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 13,07 % : **taux figé, plus le droit de toucher**
- Taxe sur le foncier bâti : 16,44 % **passé à 15.62 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,28 % **passé à 32.57 %**

**La délibération a été acceptée à l'unanimité**

- Remplacement de la chaudière de la mairie (délibération n°2020-21)

Après 3 demandes de devis, 2 sont exposés ci-dessous :

1. LES MAUTEMPS ELECTRICITE : pour un montant de 10 295.78 € HT
2. POINT : pour un montant de 9 458.33 € HT

Compte tenu des disponibilités et des composantes proposées dans les différents devis, après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise **POINT** pour un montant de **9 458.33 € HT**.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise **POINT** pour un montant de **9 458.33 € HT**.

***La délibération a été votée à l'unanimité.***

- **Demande de subvention pour la tondeuse (délibération n°2020-22)**

Monsieur Jérôme LEROY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire émet le souhait d'investir dans l'achat d'une tondeuse.

Monsieur Jérôme LEROY, expose le devis de FLEURY MOTOCULTURE pour un montant de 22 650€ HT,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement pour l'acquisition de la tondeuse comme suit :

Nature de l'opération	Montant HT de l'opération	Montant TTC de l'opération	Participation demandée au Département de l'Oise	Participation demandées à d'autres partenaires	Autofinancement communal de l'opération
Achat d'une tondeuse	22 650 €	27 180 €	11 325 € HT	0 €	11 325 € HT

Monsieur le Maire se propose de solliciter le concours financier du Département de l'Oise dans le cadre de l'aide aux communes pour le développement durable des Territoires. Il est ainsi évoqué la possibilité d'obtenir une participation prévisionnelle de 50% € du Conseil Départemental de l'Oise.

Cette dépense sera imputée au chapitre n°21, article 2158 en section INVESTISSEMENT.

Vu l'exposé du rapporteur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du département de l'Oise dans le cadre de l'aide aux communes pour le développement durable des Territoires.

- **Demande de subvention pour le retable (délibération n°2020-23)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement pour le retable comme suit :

Nature de l'opération	Montant HT de l'opération	Montant TTC de l'opération	Participation demandée au Conseil Départemental de l'Oise	Participation demandée à d'autres partenaires DRAC Hauts de France	Autofinancement communal de l'opération
Restauration du retable	27 653 €	33 183.60 €	15 209.15 €HT	6 913.25 €HT	5 530.60 €HT

Monsieur le Maire se propose de solliciter le concours financier du Département de l'Oise dans le cadre de l'aide aux communes pour le développement durable des Territoires, et de la DRAC (Direction Régional des Affaires Culturelles) des Hauts de France. Il est ainsi évoqué la possibilité d'obtenir une participation prévisionnelle de 55% € du Conseil Général de l'Oise.

Vu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du département de l'Oise dans le cadre de l'aide aux communes pour le développement durable des Territoires.

***La délibération a été votée à l'unanimité.***

- Remboursement réservation salle des fêtes (délibération n°2020-24)

À la suite du confinement, les locataires n'ont pas pu utiliser la salle des fêtes et ont demandé le remboursement.

Le Conseil municipal accepte de procéder au remboursement des personnes suivantes :

- **Mme SAJAS RELET Anne-Sophie** : chèque d'un montant de 250,00 € réglé en deux fois les 9 janvier et 27 février 2020.
- **Mme HRYNIUKA Angélique** : chèque d'un montant de 125,00 € réglé en le 8 octobre 2019.
- **Mme GAGNARD Mélanie** : chèque d'un montant de 125,00 € réglé en le 5 novembre 2019.

***La délibération a été votée à l'unanimité.***

- Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (délibération n°2020-25)

Le conseil municipal établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Vincent COUTEAU, Martine LEREBOURG, Antoine EVERAERT, Axel INGWILLER, Fabienne MAHÉ, Laurent LAROCHE, Sylvie DUPRESSOIR, Dominique LE CHARPENTIER, Jean-Philippe LAROCHE, Anne-Marie BLANCKAERT, Catherine DAMBLANT, Pierre FORGET, Jérôme LEROY, Patrick LEBAILLIF, Alexandre CHAPELON, Nathalie AUROUX, Christophe BLACQUE, Angélique HRYNIUKA, Janine COURTOIS, Bruno GOURVIL, Marie-Lise BONNENFANT, Jean-Pierre MESNIER, Jean-Paul DESRUE, Didier LEFEBVRE.

- Tirage au sort des Jurys d'assises :

Monsieur Didier LEFEBVRE et Madame Sylvie DUPRESSOIR ont été tirés au sort.

### Débat sans délibération / Informations diverses

A la question pourquoi les trains aux quais nouvellement installés, Monsieur Christophe BLACQUE, cadre à la SNCF explique que les quais sont prévus pour un nouveau type de train en cours d'installation.

Monsieur Axel INGWILLER demande qu'un représentant du Conseil Municipal rencontre son voisin Monsieur CAVAN afin de trouver une solution concernant le passage d'étrangers sur sa propriété qui permet l'accès au pont enjambant le canal de Marquemont. Monsieur Jérôme LEROY se propose de rentrer en contact avec lui.

Madame Vanessa YHUEL demande que le numéro de téléphone solidaire mis en place pendant le confinement par la mairie soit arrêté, car les appels concernent essentiellement des demandes d'informations sur l'accès à la déchetterie.

Madame Virginie HERVOUET demande que la commission chargée du repas des anciens se réunisse dans les meilleurs délais afin de retenir le traiteur le plus vite possible.

Madame Fabienne MAHÉ demande qu'un agent recenseur soit désigné en vue du prochain recensement dont elle accepte la coordination.

- Le prochain conseil aura lieu le 29 juin à 20 h à la salle des fêtes.

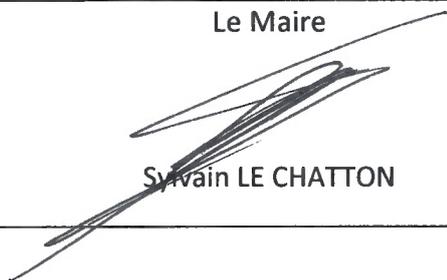
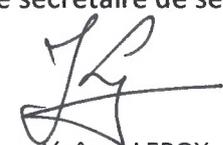
\*\*\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 15.***

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations :

- Désignation des Elus pour les commissions communales (***délibération n°2020-18***)
- Indemnités de fonction des Elus (***délibération n°2020-19***)
- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 (***délibération n°2020-20***)
- Remplacement de la chaudière de la mairie (***délibération n°2020-21***)
- Demande de subvention pour la tondeuse (***délibération n°2020-22***)
- Demande de subvention pour le retable (***délibération n°2020-23***)
- Remboursement réservation salle des fêtes (***délibération n°2020-24***)
- Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (***délibération n°2020-25***)

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Jérôme LEROY</p>
---	--

SLC 2020/12